

BUREAUX: RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing:
Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT: J. MESSOUX

Le Nord de la France:
Trois mois... 13 f.
Six mois... 26
Un an... 52

ANNONCES: 15 centimes la ligne.
RÉCLAMES: 25 centimes
— On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée.
A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Buillot et Cie, place de la Bourse, 8; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 22 NOVEMBRE 1870

Voir les dernières nouvelles à la troisième page.

Dépêches télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Tours, 21 novembre, 2 h. 45 soir.
Le ministre de l'intérieur aux préfets et sous-préfets.

Hier, à Nuits, un engagement de 3 heures a eu lieu sans résultat entre 300 francs-tireurs et 1,200 Prussiens, et à dû reprendre aujourd'hui.

Le 19, dans l'Aisne, divers engagements de tirailleurs ont eu lieu, notamment un assez important à Vonel, près de La Fère, où nous avons perdu un capitaine et 7 ou 8 hommes.

On parle d'une sortie heureuse de Belfort vers Besoncourt.
L'ennemi fortifie Montbelliard.

Londres, 21 novembre.
Le Morning-Post dément la nouvelle annonçant que le cabinet italien refuse de se joindre à l'Angleterre et à l'Autriche contre la Russie.

Le Daily-News dit qu'une flotte importante de vaisseaux blindés russes achetés en Amérique apparaitra bientôt dans les Dardanelles.

Dépêche prussienne

Versailles, 20 novembre.
L'ennemi a tenté de débloquer La Fère avec six compagnies de deux canons. Il a été refoulé sur la rive droite de l'Oise avec des pertes considérables.

Une autre reconnaissance de la place de Valenciennes a été faite.

Anvers, 21 novembre.
Un ballon monté a passé au-dessus d'Anvers à sept heures du matin.

Il a opéré sa descente vers Mermexem. Les lettres qu'il apporte pour la Belgique sont attendues ici à la poste d'un moment à l'autre.

Hooqstracten, 21 novembre.
Un ballon monté est arrivé ce matin à huit heures.

Il portait MM. Albert Jauban, de Saint-Valéry et Jules Buffet.

Bruxelles, 19 novembre 10 h. soir.

L'Indépendance belge publie une lettre d'un anglais sur l'état de Paris au 8 novembre, jour où il quitta la capitale: « La vie matérielle est supportable: il n'y a que la viande de bœuf et de mouton qui soit rationnée. Tout est taxé à des prix modérés; la viande de cheval et d'âne est accessible à toutes les bourses. Il y a de la viande pour trois mois au moins. Le pain n'est pas rationné. Il y a des provisions pour jusqu'à la fin d'avril et du vin pour deux ans. Le sucre et le sel sont aux prix habituels, les légumes abondent; les troupeaux sont prêts à tout sauf à se rendre, et demandent à faire des sorties. »

DOCUMENTS COMMUNIQUES

CIRCULAIRE

Tours, 18 novembre 1870.

A MM. les généraux commandant les divisions territoriales et actives; les préfets des départements; les intendants et sous-intendants militaires; les chefs de légion et les commandants de compagnie de gendarmerie; les commandants des dépôts de recrutement et de réserve. Messieurs,

Parmi les célibataires et les veufs sans enfants de 21 à 40 ans, qui ont été mobilisés en vertu du décret du 29 septembre dernier, il y en a un certain nombre qui ont servi dans l'artillerie et qui, dans les circonstances actuelles, offrent de précieuses ressources pour cette arme. Or, aux termes du décret du 29 septembre précité, les hommes mobilisés peuvent être réclamés par le département de la guerre.

J'ai décidé, en conséquence, après m'être concerté avec le département de l'intérieur, que ces hommes seraient immédiatement une destination active.

Par suite, au reçu de la présente circulaire, les hommes qui ont appartenu à des régiments d'artillerie (armée de terre ou de

mer) ou du train d'artillerie seront convoqués au chef-lieu du département de leur résidence. Cette convocation sera faite, soit par un ordre d'appel, soit par voie d'affiches, soit par tout autre moyen de publicité.

Ils devront, à leur arrivée au chef-lieu, se présenter à l'autorité militaire et être dirigés sur les dépôts des corps de leur arme le plus à proximité.

Ces hommes ne pourront pas, bien entendu, se faire remplacer.

La présente circulaire s'applique à tous les célibataires ou veufs sans enfants ayant servi dans l'artillerie, aussi bien à ceux de 35 à 40 ans, atteints par le décret du 29 septembre, qu'à ceux qui, exemptés d'abord de l'appel prévu par la loi du 10 août, viennent d'être compris dans la mobilisation.

Elle comprend également, non-seulement les anciens militaires, mais encore les jeunes soldats qui, sans avoir été définitivement appelés à l'activité, ont été exercés dans les dépôts d'instruction militaire.

Les diverses autorités devant avoir entre les mains la liste des mobilisés, l'appel dont il s'agit pourra s'effectuer dans le plus bref délai. Les commandants des dépôts de recensement m'adresseront donc, le 30 novembre au plus tard, le chiffre des hommes dirigés sur des régiments d'artillerie avec l'indication de ces corps.

Je vous invite à assurer chacun en ce qui vous concerne, l'exécution des dispositions qui précèdent.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de l'intérieur et de la guerre.
Pour le ministre et par son ordre
Le délégué au département de la guerre,
C. DE FREYCINET.

Le gouvernement vient de rendre un décret qui a pour but de subordonner les différents comités de défense qui s'étaient constitués fort irrégulièrement sous des noms divers, aux comités militaires qui ont été institués par le décret du 14 octobre.

Ces dernières commissions, formées par le gouvernement, d'hommes compétents, d'officiers supérieurs et d'ingénieurs, ne seront plus contrariées dans leur action par des gens dont l'intention était sans doute fort bonne, mais qui manquaient des connaissances nécessaires pour la mission qu'ils s'étaient spontanément attribuée.

C'est une cause d'anarchie et de conflits d'attributions qui disparaît, au grand profit de l'organisation de la défense qui a tant besoin d'ordre et d'unité.

La situation diplomatique ne s'est pas éclaircie depuis hier; et aux incertitudes qui régnaient toujours sur l'attitude que va prendre la Prusse, se sont ajoutés des doutes sur la coopération que l'Angleterre peut attendre de l'Autriche et de l'Italie.

Tandis que certaines correspondances continuent à affirmer que les deux dernières puissances se sont associées sans hésitation à la démarche de lord Granville, et ont adressé au cabinet de St-Petersbourg des notes identiques, le Times enregistre une dépêche de Florence, suivant laquelle, M. Visconti-Venosta aurait catégoriquement refusé son concours. On ne saurait oublier d'autre part que M. de Beust s'est montré, en 1867, dans des dépêches insérées au Livre-Rouge, très-favorable aux réclamations que la Russie élève en ce moment.

Le cabinet de St-James, il est vrai, se place, d'une manière fort habile, à un point de vue qui ne saurait admettre deux appréciations différentes. Quelle que soit, dit-il, l'opinion qu'on puisse avoir sur le fond même des griefs articulés par la Russie contre le traité qui lui a été imposé en 1856, le procédé qu'elle emploie pour en poursuivre le redressement est contraire aux principes les plus élémentaires du droit des gens.

La Russie peut avoir raison en demandant la révision des conventions qu'elle a souscrites, mais elle a tort quand elle se croit le droit de s'en affranchir elle-même et de sa propre autorité.

C'est parfaitement raisonné. Reste à savoir si, pour une simple question de forme, l'Italie et l'Autriche, l'Autriche surtout, qui aurait à courir tous les dangers d'une guerre avec la Russie, voudront s'engager dans un conflit gigantesque.

L'Angleterre donc est inquiète, et la Pall mall Gazette exprime très-vivement son anxiété: Aujourd'hui, dit-elle, nous sommes seuls en Europe, sans allié, sans appui; nous touchons à une

époque fatale, notre sort est entre les mains de nos ennemis.

Et l'organe des Tories ajoute que le seul parti à prendre, pour le cabinet britannique, c'est de poser résolument à tous les cabinets européens cette question: Etes-vous, oui ou non, disposés à faire respecter le traité de Paris?

Nous ne savons ce que répondront les autres puissances, mais ce qui n'est guère douteux, c'est qu'on n'obtiendra de la Prusse qu'une réponse dilatoire. N'annonce-t-on pas déjà qu'elle déclare se prêter à la réunion d'un congrès, sous la condition que cette assemblée s'occupera exclusivement de la question d'Orient?

Tout porte à croire, du reste, que M. de Bismark se trompe dans ses calculs, et qu'une fois les représentants de l'Europe réunis, ils ne laisseront pas si aisément limiter leurs attributions.

Monde Universel.

Courrier de Tours

Tours, samedi, 19 novembre.

Nous sommes vraiment trop prompts à nous enthousiasmer. C'est là un défaut dont nous ne nous corrigerons jamais. Quand on apprend que la Russie dénonçait le traité de 1856, il se produisit tout d'abord en France un mouvement de satisfaction et l'on fit ce raisonnement assez juste en apparence: L'Angleterre qui voit ses plus chers intérêts menacés, va comprendre qu'elle a besoin du concours de la France, et, pour s'assurer son concours, elle lui viendra en aide et se fera son alliée contre la Prusse qui est la complice de la Russie.

C'était raisonner à un point de vue particulier d'où ne se sont jamais placés les politiques anglais. L'Angleterre ne s'est jamais laissée guider par le sentiment, elle ne s'inspire que de ses intérêts et ne connaît pas cette théorie qui consiste à faire la guerre pour une idée. Les esprits sensés n'ont pas pu penser un instant que l'Angleterre allait envoyer une armée en France pour nous aider à chasser les Prussiens.

Il ne faut nous dissimuler le véritable caractère de l'incident diplomatique qui vient de surgir, et je crois que nous devons y reconnaître la main du diplomate qui dirige ce moment les destinées de la Prusse.

La lutte entre la France et la Prusse, maîtresse de l'Allemagne, prend un tel caractère qu'elle commencent à provoquer l'indignation de tous les honnêtes gens dans le monde entier. Cet acharnement de la Prusse qui ravage, incendie la France et dont les soldats ne sont que des voleurs, des pillards et des assassins, cette espèce de rage d'un gouvernement qui ne se contente pas de la victoire et à toutes les haies d'un grossier soudard commencent à émouvoir la conscience des peuples et des gouvernements. L'intervention qui s'est manifestée par une tentative pour faire conclure un armistice pouvait prendre bientôt un autre caractère, et, après avoir conseillé la paix, plusieurs puissances pouvaient être tentées de l'imposer.

Il était donc nécessaire aux intérêts de la Prusse que l'attention de l'Europe se trouvât dirigée d'un autre côté; à notre avis l'affaire du traité de 1856 n'est qu'une comédie concentrée entre la Prusse et la Russie. M. de Bismark et le prince Gortschakoff sont ceux fins compères qui s'entendent depuis longtemps et que leur haine commune pour la France a faits alliés.

Qu'arrive-t-il en effet? Voilà un conflit diplomatique qui met la Russie aux prises avec l'Angleterre, l'Autriche et la Turquie et qui suscite à ces puissances de graves préoccupations. Pendant ce temps la Prusse qui est désintéressée de cette question d'Orient, reste tout à fait libre de régler sa querelle avec la France, et le tour est joué; et la France qui avait cru voir arriver à son secours l'Angleterre et l'Autriche, peut-être même l'Italie, comprend qu'elle est plus que jamais seule et face à face avec son terrible ennemi.

Eh bien! nous aimons mieux cela. Nous avons la conviction que la France doit et peut se sauver seule, qu'elle a la force suffisante pour anéantir la moitié des barbares qui se sont jetés sur elle comme des loups affamés et rejeter l'autre moitié au-delà de son territoire.

Nous n'avons pas le droit de dire aujourd'hui sur quoi reposent nos espérances, nous nous consolons par la pensée qu'avant quelques jours les faits auront parlé pour nous, et nous avons la conviction que l'événement justifiera l'expression dont s'est servi un journal anglais qui qualifie le siège de Paris de jour gigantesque.

D'un autre côté certains journaux allemands, connus par leurs hautes relations, tiennent un langage qui prouve qu'ils commencent à concevoir des craintes sérieuses sur l'issue de la lutte. Enfin l'on annonce de plusieurs régions que les éléments qui jusqu'à présent ont semblé les complices de l'ennemi, deviennent moins favorables. Voilà la neige qui tombe en Normandie et dans l'Est: l'armée allemande pourrait bien avoir aussi sa retraite de Russie.

Le bruit court à Tours que plusieurs puissances proposeraient la réunion à Bruxelles d'une conférence ayant pour but d'examiner le traité de 1856 au point de vue d'une révision des articles concernant la neutralité de la mer Noire.

C'est hier que M. de Char dordy, délégué de notre ministère des affaires étrangères, a reçu du chargé d'affaires de la Russie la note du prince Gortschakoff.

Il est probable que le gouvernement de Tours ne répondra pas immédiatement à cette note, et qu'il attendra quelques jours afin de pouvoir s'en entendre avec le gouvernement de Paris. On ne croit pas du reste que la France se montre opposée à une révision du traité de 1856, et si un congrès devait se réunir très-prochainement à Bruxelles, elle s'y ferait volontiers représenter, quant à la remise de la note russe à M. de Char dordy, elle équivaut, à nos yeux, à une reconnaissance officielle par la Russie du gouvernement républicain.

Voici un échantillon du sel Tourangeau; c'est une lettre écrite par un compatriote de Paul-Louis Courier à propos du décret relatif aux offres de cloches pour aider à la fonte des canons, je copie textuellement:

«... On sait bien l'amour de nos petits mobiles pour leurs cloches: croyez-vous que la cloche n'y ait pas sa bonne part? La cloche transformée en canon, ce n'est plus le son de la cloche de chez nous, et un clocher sans cloche, c'est une cage sans oiseau. Non, laissez-nous les cloches: nous vous donnerons néanmoins des canons. Appelez encore les femmes de France, comme l'on fait M^{me} Thiers, Crémieux, Fourichon, mais pour une autre offrande et den rendez-les... des casserolles. Pas une ménagère ne refusera la sienne. Pour moi, j'ai à l'exemple de Molière, consulté Marianne, et voici sa réponse: « Il faut laisser les cloches pour sonner le carillon de la grande victoire; prenez les casserolles et faites en des canons; que chaque ville fournisse le sien. C'est avec les casserolles françaises qu'il faut fricasser les Prussiens y compris leur prince Fritz. Pour une cloche vous aurez cinq cents casserolles et il en restera toujours assez pour reconduire ces Messieurs chez eux avec un beau charivari... » Et le maître de Marianne dit en terminant: nos ennemis qui savent comment nos troupiers jouent de la fourchette, apprendront quelle cuisine on peut faire avec ces batteries d'une nouvelle espèce...»

Je vous livre pour ce qu'elle vaut cette boutade du patriote Tourangeau.

CH. CAHOT.

LE TRAITÉ DE PARIS.

Le traité de Paris que la Russie met aujourd'hui en question, fut conclu le 30 mars 1856, après une guerre de deux ans qui avait exigé de part et d'autre de grands efforts et de grands sacrifices. Il eut cela de remarquable, que les deux puissances qui du côté des alliés avaient porté presque tout le poids de la lutte, qui avaient ajouté à leurs fastes militaires les victoires de l'Alma et d'Inkermann, et forcé les remparts de Sébastopol, ne demandèrent aucune indemnité de guerre, aucune cession de territoire en leur faveur.

La guerre avait été entreprise avec le dessein de sauvegarder l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'empire ottoman dans l'intérêt de l'équilibre européen; les deux puissances, après le succès de leurs armes, restèrent fidèles à leur projet, et ne se permirent pas de substituer leur intérêt particulier à l'intérêt général, et l'esprit de conquête à une politique conservatrice des droits acquis; elles ne profitèrent pas directement de la victoire que l'héroïsme des défenseurs de Sébastopol leur avait fait payer si cher; mais, outre qu'elles atteignirent, au moins pour un temps, le but qu'elles s'étaient proposé, elles donnèrent un exemple qui, s'il fut passé sérieusement dans le droit public des peuples modernes, leur aurait garanti indéfiniment le bienfait de la paix.

La condition essentielle du traité de Paris fut la neutralisation de la mer Noire. On demanda de plus, il est vrai, à la Russie de céder une faible partie de la Bessarabie, province qu'elle avait conquise assez récemment sur la Turquie. Cette possession n'était pas encore consacrée par le temps, et si l'on en détachait quelques lieues carrées, ce n'était pas assurément pour amoindrir un empire qui couvre la septième partie du globe, c'était uniquement pour mieux garantir la libre navigation du bas Danube; cependant si l'on songe que cette cession de territoire, quelque insignifiante qu'elle fût, a laissé en Russie d'amers souvenirs, on arrive à penser que la politique qui la demanda aurait été encore mieux inspirée en n'insistant pas sur cette clause du traité.

Du reste, la Russie ne réclame point en ce moment la restitution de ces landes marécageuses, situées entre le Pruth et le Danube; elle veut quelque chose de bien plus considérable, elle veut rentrer en possession de la mer Noire, quitte à reconnaître à la Porte le droit d'exercer la même souveraineté, pourvu qu'elle en ait la force. La mer que la politique des puissances avait voulu librement ouvrir à tous les vaisseaux de commerce et interdire aux vaisseaux de guerre, redeviendrait ce qu'elle était avant le siège de Sébastopol, un lac russe dont le littoral se couvrirait d'arsenaux militaires. La Porte pourrait en faire autant de son côté, et fortifier le littoral de l'Asie-Mineure de manière à retenir une certaine domination sur les eaux qui baignent ses rivages; mais les forces ne sont pas égales de part et d'autre, et d'ailleurs la seule perspective d'un nouveau conflit oriental a de quoi exciter les alarmes des puissances qui ont encore le temps de s'alarmer de ce qui peut se passer entre les deux rivages de la mer Noire. Pour nous, quoique notre attention soit invinciblement détournée vers un autre point, nous sommes bien obligés de prêter l'oreille au bruit qui commence à se refaire autour de la question d'Orient, et d'où il pourrait sortir une complication sérieuse. Dans l'état d'extrême confusion où se trouvent les affaires générales de l'Europe, et avec les dangers auxquels la France fait face en ce moment, une complication nouvelle aurait tant de chances d'aboutir à une simplification, que nous voyons approcher celle-là sans qu'elle ajoute à nos inquiétudes; mais elle est grave pourtant, et nous croyons utile de rappeler les principaux articles du traité de 1857.

Les articles visés dans la circulaire du prince Gortschakoff, sont les articles 11, 13 et 14 du traité, les articles 1 et 2 de la 2^e annexe.

TRAITÉ DE PARIS

(Conclu, le 30 mars 1856, entre la France, l'Autriche, le royaume-un de la Grande-Bretagne et d'Irlande, la Prusse, la Russie, la Sardaigne et la Turquie.)

AU NOM DE DIEU TOUT-PUISSANT.

Art. 7. — Sa Majesté l'empereur des Français, Sa Majesté l'empereur d'Autriche, Sa Majesté la reine du royaume-un de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Sa Majesté le roi de Prusse, Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies et Sa Majesté le roi de Sardaigne déclarent la Sublime-Porte admise à participer aux avantages du droit public et du concert européen. Leurs Majestés s'engagent, chacune de son côté, à respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'empire Ottoman, garantissant en commun la stricte observation de cet engagement, et considéreront, en conséquence, tout acte de nature à y porter atteinte comme une question d'intérêt général.

Art. 10. — La convention du 14 juillet 1841, qui maintient l'antique règle de l'empire Ottoman relative à la clôture des détroits du Bosphore et des Dardanelles, a été révisée d'un commun accord.

L'acte conclu à cet effet et conformément à ce principe, entre les hautes parties contractantes, est et demeure annexé au présent traité, et aura même force et valeur que s'il en faisait partie intégrante.

Art. 11. — La mer Noire est neutralisée: